

**Arrêté n° 2022-104
RELATIF AUX CANDIDATS**

**ELECTIONS PARTIELLES
A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE
DE L'UNIVERSITE D'ANGERS
A distance par voie électronique**

**Du mardi 31 mai 2022
au mercredi 1^{er} juin 2022**

Collège des usagers

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2022-091 du 7 avril 2022 relatif à l'organisation à distance par voie électronique des élections partielles d'un représentant des usagers à la Commission de la recherche ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 13 mai 2022.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1 : Candidature – Collège des usagers

Sont candidats à l'élection d'un représentant des usagers à la Commission de la recherche pour ce qui concerne le secteur des sciences et technologies :

- Candidature présentée par M. Corentin BEHUET

M. Corentin BEHUET

M. Bryan GARREAU

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé le 16 mai 2022

Mis en ligne le 16 mai 2022